

CLUB CANIN CANADIEN MD

5397, AVENUE EGLINTON OUEST, BUREAU 101, ETOBICOKE (ONTARIO) M9C 5K6 | TÉL (416) 675-5511 | 1 (855) 364-7252 | www.ckc.ca

														F	or	m	ula	aiı	re	de	d	e	ma	an	de	ď	ad	hé	si	on									À	À l'usage du bureau					
Di	Directives: Veuillez lire le formulaire et le remplir lisiblement en lettres moulées. Le formulaire peut être transmis électroniquement. 1. Le présent formulaire est destiné aux nouveaux demandeurs seulement. Veuillez ne pas l'utiliser pour renouveler une ad																																												
1.	Le	pré	ser	nt f	orm	ula	ire	est	de	sti	né a	aux	k no	ouve	eaux	k d	ema	anc	deu	rs s	seul	en	nen	t. V	'eui	llez	ne	pas	ľu	ıtili	ser	ро	ur	ren	ou	vel	er ı	une	ac	lhé	sio	n.			
2.	Ροι	ır c	de p	olus	an	nple	es r	en	seiç	gne	eme	nts	s, v	oir a	au v	ers	ю.																												
Catégories d'adhésion										Résident					Non-résident																														
Adhésion de base																																													
	Adh	iés	ion	PI	us																																								
3.	La p	oré	ser	nte	den	nar	nde	es	t po	our	l'ar	nne	ée d	civile	e all	ant	t du	ı 1º	r jar	nvie	er a	u 3	31 c	déc	emb	ore		année	•						_									_	1
4.	J'ai	de	éjà (été	me	mb	ore (du	CC	C?	P 🗆	No	on		Oui			→	- Da	ans	l'aff	firr	nati	ive,	votr	e and	cien	nume	éro	d'ac	lhés	ion													
5.	Je p	oré	fère	e re	ecev	/oir	· la	cor	res	ро	nda	nc	e [e	n fra	anç	ais		en	an	glai	S																							
\square M. \square M ^{me} \square M ^{lie} \square D ^r Homme												ne	e Femme								Au	utre				Date de naissance						our	ur mois année												
		Т			Ι	Τ	T			Τ		T				Τ				Τ	T				Τ		T		[Τ	Τ	T		Τ	T	T			Γ	Τ			
Nom de famille																											Prénom																		
		T									Τ																		T					Τ						T					
App).		_		J	Adr	esse	ро	stale	e cc	mplè	ète	(у с	ompr	ris nu	ımé	ro et	rue	e, roi	ute i	rurale	e, c	conce	essi	on et	site)				_					_			_		_			_		
	T	T	-1			Т		1		Г	1	1			Π	Т	Т			Т	Т	_			Т	Т	Т	_	Т				7 [Т	T	1			Г		
L	L		\perp														\perp									L				\perp			إل					L		\perp					
Ville	Э														_																		ŀ	Prov.			Cod	le po	stal	l					
				-					-											-					-																				
Téle	éphoi	ne (résio	dend	ce)											Télé	pho	ne ((bure	eau)						l					I	Pays		_				-							
	Τ	Τ	Т	_	Ι	Τ	T	Т	_	Π	Т	Т			7 []
Tál	, ágani	OUR		_					_							A dr	2000	ála	otro	niau																									
ren	écopi	eur													,	Aure	2556	ele	ctro	niqu	Е																								
•	de c Le pa carifs Le pa Cana	aiei du aiei adie	men ı CC men en.	nt de	oit a à w v	ww.	en c	dolla	ars (ur I car	es fr adie	rais	et	plica	able: lé à	s. l'or	dre	du	Clul	b C	anin		•	Le	édit i	refus èqu	sé pa	rvice ar la scon	bar npte	nque és e	e. n d	ollar	's a	méri	icai	ins r	ne s	eror	nt p	as a	acce	epté	s.		
À	ľusa	age	du	ı bu			natur	e du	u de	mar	ndeu	r						_		Date							Si	gnatu	ure c	du de	emai	ndeu	ır su	pplé	mer	ntaire	е						Date		

5397, AVENUE EGLINTON OUEST, BUREAU 101, ETOBICOKE (ONTARIO) M9C 5K6 | TÉL (416) 675-5511 | 1 (855) 364-7252 | www.ckc.ca

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Club Canin Canadien est constitué en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux pour assurer l'enregistrement, la sauvegarde et la promotion de toutes les races de chiens qui sont reconnues par le CCC au Canada.

Le Club Canin Canadien est un organisme à caractère national qui représente les activités des chiens de race pure. Les membres du Conseil d'administration du Club Canin Canadien sont élus parmi les membres du Club pour représenter leurs zones et sont redevables aux membres de leur zone.

Afin d'atteindre les objectifs du Club Canin Canadien, les membres acceptent de s'en tenir aux principes suivants :

- Tout membre du Club Canin Canadien doit se conformer aux règlements administratifs et aux règlements établis par le Conseil d'administration du Club Canin Canadien, ainsi qu'aux exigences de la Loi sur la généalogie des animaux.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit pourvoir à ses chiens un logement, de la nourriture et les soins de santé appropriés.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit s'efforcer de rehausser le rôle du chien de race pure dans la société en tant que membre essentiel de ses communautés où le chien agit comme compagnon, gardien, guérisseur, chasseur, berger, éducateur, et par-dessus tout, comme « le meilleur ami de l'homme ».
- Afin de sauvegarder et de rehausser les caractéristiques de chaque race, Le Club Canin Canadien appuie et encourage la participation aux expositions, aux concours et à d'autres événements canins. Tout membre, qu'il soit exposant, manieur, juge ou préposé, doit participer à ces activités de façon honnête, équitable et intègre, tout en conservant un bon « esprit sportif ».
- Sauf exceptions prévues aux *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien, en tant qu'éleveur de chiens de race pure, un membre ne peut inclure dans son programme d'élevage que des reproducteurs enregistrés (ou admissibles à l'enregistrement) auprès du Club Canin Canadien. Cela améliorera la banque génétique et assurera une progression continue vers l'idéal du standard. L'éleveur membre doit également tenir des dossiers authentiques de ses activités.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit entreprendre la tâche d'éduquer et d'encourager tous les nouveaux venus au monde des chiens de race pure, quel que soit le domaine de son intérêt : qu'il soit propriétaire d'animal de compagnie, exposant, concurrent ou éleveur.

DEMANDE D'ADHÉSION

Conditions d'adhésion

- 1. Conformité totale au Code de déontologie et au Code de pratiques du CCC, ainsi qu'aux Règlements administratifs, règlements, politiques et procédures, et aux objectifs et principes du Club.
- 2. Aucune condamnation pour cruauté envers les animaux.
- 3. Aucune participation à l'achat, à la vente ou à l'élevage des chiens qui ne sont pas de race pure.
- 4. Aucune suspension ou expulsion par un bureau d'enregistrement étranger reconnu par le CCC ou par tout autre bureau d'enregistrement constitué en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux.
- 5. Paiement des droits d'adhésion annuels.

Catégories d'adhésion

- 1. Adhésion de base : Droits, responsabilitités et avantages de l'adhésion au Club Canin Canadien.
- 2. Adhésion Plus (auparavant connue sous le nom Adhésion privilégiée): Toutes les composantes de l'adhésion de base EN PLUS d'avantages uniques, y compris des délais garantis pour le traitement des demandes d'enregistrement et des annonces classées en ligne gratuites pour toute portée enregistrée auprès du CCC.

Prérogatives de membres

- Le droit de vote est accordé à un membre régulier après un an d'adhésion et, par la suite, le membre régulier peut se porter candidat au Conseil d'administration.
 L'âge de vote pour les membres réguliers est de 19 ans, et le droit de vote est accordé aux résidents canadiens seulement. Si vous voulez voter, vous devez fournir votre date de naissance.
- 2. TOUTE demande d'adhésion est pour l'année civile en cours et les droits de renouvellement sont dus et exigibles le 15 décembre. Malheureusement, les droits d'adhésion ne peuvent pas être calculés au prorata.

Nota:

Les droits pour les biens et services livrés en Ontario sont assujettis à la TVH au taux de 13 %; en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, TVH de 15 %. Les droits pour les biens et services livrés aux autres provinces et territoires sont assujettis à la TPS de 5 %. Ni la TPS ni la TVH ne sont appliqués aux achats expédiés à l'extérieur du Canada.

Les frais de traitement relatifs à une demande d'adhésion sont non remboursables.